

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 18 juin 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Sadi
M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Chevreau donnant pouvoir à M. Troussel

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, Mme Lagarde



Délibération n° 03-01 du 18 juin 2020

PARTENARIAT DU DÉPARTEMENT AVEC LES AGENCES LOCALES DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE SEINE-SAINT-DENIS – PROLONGATION DES ADHÉSIONS À L'ALEC MVE, L'ALEC PLAINE COMMUNE ET L'ALEPTE.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE les trois avenants, dont projets ci-annexés, prolongeant d'un an les conventions de partenariat pour une action coordonnée du conseil en énergie avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Plaine Commune, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Est parisien (MVE) et l'Agence Locale de l'Énergie Paris Terres d'Envol (ALEPTE) ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ces trois avenants ;

- RENOUVELLE l'adhésion du Département à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Plaine Commune pour l'année 2020 ;

- ACCORDE le règlement de la cotisation annuelle d'un montant de 20 000 euros à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Plaine Commune ;

- RENOUVELLE l'adhésion du Département à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Est parisien (MVE) ;



- ACCORDE le règlement de la cotisation annuelle d'un montant de 40 000 euros à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Est parisien (MVE) ;

- RENOUELLE l'adhésion du Département à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Paris Terres d'Envol (ALEPTE) ;

- ACCORDE le règlement de la cotisation annuelle d'un montant de 18 000 euros à l'Agence Locale de l'Énergie Paris Terres d'Envol.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.